

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JUIN 2013**

**Délibération**  
**n° 2013.06.121.B**

**Parc tertiaire du  
Grand Girac - Rue  
Jean Doucet à Saint-  
Michel - Signature  
d'un bail commercial  
avec la société INMAC  
WSTORE :  
modification de la  
délibération n°39 du  
7 mars 2013**

**LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Mornac - 16600 Mornac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2013**

**Secrétaire de séance** : François NEBOUT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, André BONICHON, Guy ETIENNE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.06.121.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -  
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**PARC TERTIAIRE DU GRAND GIRAC - RUE JEAN DOUCET A SAINT-MICHEL -  
SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE INMAC WSTORE :  
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°39 DU 7 MARS 2013**

Par délibération n°39 B du 7 mars 2013, un bail commercial avec la société INMAC WSTORE a été approuvé pour la location d'un espace au sein de l'immeuble tertiaire situé devant la Pépinière d'entreprises, d'une surface de 165,5 m<sup>2</sup>. Le bail était consenti pour une durée de 9 ans, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 1 400 € HT, avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2013.

Pour des raisons internes à l'entreprise, cette dernière n'a pas été en mesure d'intégrer les locaux à la date souhaitée initialement.

La société souhaiterait donc repousser la prise d'effet du bail au 1<sup>er</sup> septembre 2013 avec une mise à disposition anticipée afin de réaliser les travaux d'aménagement intérieur (cloisonnement, peintures...) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Vu la délibération n°75 du conseil communautaire du 22 avril 2008 portant délégation d'attribution au bureau communautaire, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

**Je vous propose :**

**DE MODIFIER** la délibération n°39 B du 7 mars 2013.

**D'APPROUVER** le bail commercial avec la société INMAC WSTORE au sein de l'immeuble tertiaire situé devant la Pépinière d'entreprises du GrandAngoulême, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, aux conditions définies ci-dessus.

**D'APPROUVER** la mise à disposition anticipée du local au profit de la société INMAC WSTORE en vue d'y réaliser les travaux d'aménagement intérieur, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013,

**D'APPROUVER** la résiliation de la convention d'occupation précaire en cours pour le plateau P6 de l'Hôtel d'Entreprises du GrandAngoulême occupé par la société INMAC WSTORE.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la résiliation et le bail commercial à venir.

**D'INSCRIRE** la recette au budget annexe développement économique – articles 752 et 758.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>02 juillet 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>02 juillet 2013</b>